

Réf: Dossier 449872

Avis de constitution

SOCIETE « CHICKEN NATION ANGRE »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE DJIBI NON LOIN DE  
LA CNPS à coté de CIE, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/08/2025 , et enregistrés le 08/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CHICKEN NATION ANGRE »

Objet : RESTAURANT

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et

immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements

financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des

biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être

créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales,

industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE DJIBI NON LOIN DE LA CNPS à coté de CIE, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M ISSA HUSSEIN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-05330 du 04/11/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°67331/GTCA/RC/2025 du 04/11/2025

